



Sensorion annonce la finalisation des opérations de regroupement de ses actions

2026-09-15

- Regroupement d'actions par voie d'échange de 50 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,10€ contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 5 €
- Prise d'effet du regroupement (cotation des actions nouvelles) : 15 septembre 2026

MONTPELLIER, France & CAMBRIDGE, Mass.--(BUSINESS WIRE)-- Regulatory News:

Sensorion (FR001401A9Z0 – ALSEN) (« la Société ») société pionnière de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour restaurer, traiter et prévenir les troubles de la perte auditive, annonce la réalisation aujourd'hui du regroupement des actions composant le capital social de la Société, tel que décidé par décision du Directeur Général du 27 juillet 2026, suivant subdélégation du Conseil d'administration du 23 juillet 2026, prise conformément à la douzième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2026.

Conformément au regroupement, 50 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,10 € (les « **Actions Anciennes** ») ont été échangées contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 5 € (une « **Action Nouvelle** »).

Modalités du regroupement d'actions

Les principales caractéristiques de ce regroupement d'actions, telles que détaillées dans l'avis de regroupement paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 29 juillet 2026, dans l'avis rectificatif paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 31 juillet 2026 et dans le communiqué de presse publié par la Société le 29 juillet 2026, sont les suivantes :

- **Nombre d'Actions Anciennes soumises au regroupement:** 515.648.600 actions de 0,10 € de valeur nominale chacune.

La Société a renoncé à exercer son droit au regroupement à raison de 4 Actions Anciennes auto-détenues afin

de permettre l'application de la parité de regroupement à un nombre entier d'actions. Ces 4 Actions Anciennes ont en conséquence été annulées à l'issue des opérations de regroupement.

- **Nombre d'Actions Nouvelles issues du regroupement** : 10.312.972 actions de 5 € de valeur nominale chacune.
- **Cotation des Actions Nouvelles**: les Actions Nouvelles issues du regroupement ont été admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations d'Euronext Growth à Paris, à compter de ce jour, premier jour de cotation, et se sont vu attribuer un nouveau code ISIN FR001401A9Z0.

Les actionnaires détenant un nombre d'actions formant un multiple de 50 n'ont aucune démarche à accomplir. Leurs actions ont été regroupées automatiquement par leur intermédiaire financier.

Les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 50 seront indemnisés par leur intermédiaire financier ou par Uptevia conformément aux articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de commerce et à la pratique de marché.

S'agissant des actions détenues au nominatif pur, l'indemnisation sera effectuée directement par Uptevia. S'agissant des actions détenues au nominatif administré ou au porteur, l'indemnisation sera effectuée par l'intermédiaire financier teneur de compte de l'actionnaire, qui mettra à sa disposition le produit correspondant dans un délai d'un mois à compter de la réalisation du regroupement.

Chaque actionnaire est invité à se rapprocher de son intermédiaire financier pour toute question à ce sujet.

Calendrier des opérations

15 septembre 2026	Date d'effet du regroupement d'actions Premier jour de négociation des Actions Nouvelles (sous nouveau code ISIN FR001401A9Z0) Radiation des Actions Anciennes
16 septembre 2026	Date d'inscription en compte des Actions Nouvelles (Record Date)
17 septembre 2026	Règlement-livraison des Actions Nouvelles Fin de la période de suspension
du 17 septembre 2026 au 17 octobre 2026	Période d'indemnisation des actionnaires ayant des droits formant rompus par leurs intermédiaires financiers

Ajustement de la parité d'exercice des droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital

Un avis ultérieur sera publié au bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) afin de préciser les modalités d'ajustement des droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

À propos de Sensorion

Sensorion est une Société de biotechnologie pionnière au stade clinique, spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour restaurer l'audition, ainsi que traiter et prévenir les troubles de la perte auditive, un important besoin médical non satisfait à l'échelle mondiale. Sensorion a mis en place une plateforme technologique unique de recherche et développement afin de mieux comprendre la physiopathologie et l'étiologie des maladies liées à l'oreille interne, ce qui lui permet de sélectionner les meilleures cibles et les meilleurs mécanismes d'action pour les médicaments candidats. SENS-601 (GJB2-GT) est le programme principal de thérapie génique de la Société, ciblant la perte auditive liée à des mutations du gène GJB2 afin de répondre à d'importants segments de la perte auditive chez les adultes et les enfants, développé dans le cadre de sa large collaboration stratégique sur la génétique de l'audition avec l'Institut Pasteur.

Le portefeuille de Sensorion comprend également un programme de petite molécule en phase clinique, le SENS 401 (Arazasetron), pour le traitement et la prévention des troubles de la perte auditive. SENS-401 a progressé dans trois études cliniques de Phase II de preuve de concept : premièrement, dans l'ototoxicité induite par le cisplatine (CIO) pour la préservation de l'audition résiduelle, avec analyse achevée au T1 2026. Deuxièmement, avec le partenaire Cochlear Limited, une étude du SENS-401 pour la préservation de l'audition résiduelle chez des patients devant subir une implantation cochléaire, achevée en 2024. Troisièmement, une étude de Phase II du SENS-401 a également été achevée dans la perte auditive neurosensorielle soudaine (SSNHL) en 2022.

www.sensorion.com

Label: **SENSORION**

ISIN: **FR001401A9Z0**

Mnemonic: **ALSEN**

Déclarations Prospectives

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives concernant Sensorion et ses activités. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses que Sensorion considère comme raisonnables. Toutefois, rien ne garantit que ces déclarations prospectives se vérifieront, celles-ci étant soumises à de nombreux risques, notamment ceux exposés dans le rapport annuel 2025 publié le 18 mars 2026 et disponible sur notre site web, ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Sensorion opère. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont également soumises à des risques encore inconnus de Sensorion ou qui ne sont pas actuellement considérés comme importants par Sensorion. La survenance de tout ou partie de ces risques pourrait entraîner une différence significative entre les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels de Sensorion et ces déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent pas

une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions Sensorion dans quelque pays que ce soit. La communication du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des lois et réglementations locales. Tout destinataire du présent communiqué de presse doit s'informer de ces restrictions locales et s'y conformer.

Relations Investisseurs

Sensorion

Nicolas Bogler, Responsable des Relations Investisseurs et Communication

ir.contact@sensorion-pharma.com

Relations Presse

Maarc Communication

Bruno Arabian / 00 33(0)6 87 88 47 26

bruno.arabian@maarc.fr

Source: Sensorion